

Sur l'alinéa f—«médecins».

M. le président: Quand le comité a suspendu sa séance hier après-midi, nous traitons de l'alinéa f de l'article 2 du bill.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, on a répété plusieurs fois que la mesure actuellement à l'étude est tellement importante et qu'elle a une portée si grande qu'il importe que nous lui accordions beaucoup d'attention et que nous l'étudiions dans ses plus petits détails. Je veux revenir à la charge et rappeler au ministre que le fait de négliger les régimes privés d'assurance-maladie qui sont actuellement en vigueur agira sûrement au détriment des employés concernés et des ouvriers en général.

Il y a quelques instants à peine, j'avais une conversation avec un de mes anciens compagnons de travail à la *Goodyear Tire and Rubber Company* de Saint-Hyacinthe, au cours de laquelle il me rappelait que les 700 employés, environ, de cette usine ont un régime d'assurance qui leur est propre et qui leur donne satisfaction. Il est intéressant de savoir, par exemple, que la prime est entièrement payée par l'employeur, l'employé n'ayant aucun déboursé à faire. Cette participation garantit à tous les ouvriers de cette usine une assurance-vie de \$2,000 payable au décès et les frais chirurgicaux et médicaux pour un montant, si ma mémoire est fidèle, allant même jusqu'à \$600 par année. Les enfants, les dépendants de l'ouvrier sont protégés, et tout ceci fait partie des négociations entre patrons et employés lorsque la convention collective est étudiée à tous les deux ans.

Je crois que l'honorable ministre ne devrait pas prendre ces faits à la légère, au contraire, il devrait leur accorder toute sa considération.

Je tiens à répéter également, monsieur le président, que les amendements que nous proposons ici et les pressions que nous faisons auprès du ministre pour qu'il les accepte ne sont pas des choses que nous faisons dans le but de nous attirer du capital politique ou, encore, pour faire de l'obstruction. Nous n'avons qu'un but, et c'est celui de rendre cette législation aussi parfaite que possible et de s'assurer qu'elle couvre le plus grand nombre possible de Canadiens. Je répète également que le but du ministre devrait être d'essayer d'adoucir autant que possible les effets de la pauvreté, car dans le cas des familles nombreuses les soins médicaux et les soins chirurgicaux sont devenus prohibitifs. Tout le monde sait que les pères de famille nombreux, dont le revenu est relativement peu élevé, sont continuellement en butte à des difficultés lorsque vient le temps d'acquitter leurs factures pour soins médicaux.

[L'hon. M. Pennell.]

Il est un aspect sur lequel plusieurs orateurs, qui m'ont précédé, ont attiré l'attention du ministre et je voudrais, à mon tour, faire un appel spécial pour qu'il accepte d'inclure dans la loi les soins prodigués par les optométristes. J'ai ici, monsieur le président, deux télégrammes que j'ai reçus aujourd'hui. Le premier se lit comme suit:

Nous prions les législateurs d'inclure dans le bill C-227 (assurance-santé) les services visuels dispensés par les optométristes afin de rendre justice à nos gradués qui reçoivent une formation professionnelle hautement appréciée par le public.

Et ce message télégraphique, monsieur le président, est signé par M. J.-A. Messier, directeur, École d'optométrie, Université de Montréal.

L'autre télégramme se lit comme suit:

Le Collège des optométristes de la province de Québec, par son président, proteste énergiquement contre l'exclusion des optométristes du bill C-227.

Le Collège n'a été consulté d'aucune façon et, au contraire, il se pose en faux contre la déclaration du ministre MacEachen, présumant de la satisfaction de nos optométristes, en regard de l'amendement suggéré par monsieur le ministre.

Ce serait faire tort à la majorité de la population du Québec, et surtout celle plus nombreuse du Canada, que d'exclure les optométristes du bill C-227.

Et ce télégramme, c'est M. Pierre Crevier, O.D., président du COPQ, qui l'a signé.

Monsieur le président, je voudrais, en terminant, répéter à l'honorable ministre qu'en faisant la sourde oreille aux représentations qui lui sont faites par les gens de la profession médicale, ici en cette Chambre, et par les représentants des optométristes de la province de Québec, il rendrait un mauvais service à la population. Les médecins qui sont spécialistes de la vue voient leur agenda lourdement chargé de rendez-vous pour des semaines à venir. En refusant de reconnaître les services que rendent les optométristes à la population, on fait de la discrimination contre cette profession et l'on place également les familles nombreuses, plus particulièrement, dans une situation désavantageuse. Si, réellement, l'honorable ministre et le gouvernement ont à cœur de rendre service à la population, ils ne peuvent plus longtemps s'opposer à inclure dans le projet de loi actuel les services que j'ai mentionnés.

Je termine en faisant un vigoureux appel au ministre afin qu'il consente à reconnaître les soins que donnent les optométristes.

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. Webb: Monsieur le président, j'ose croire que le ministre, après avoir célébré la fête de Saint-André, fera preuve d'une plus grande souplesse pendant la suite de la discussion de ce bill qu'il n'en a montré auparavant.